

Ecole maternelle Bersot - Extension et restructuration des locaux - Adoption de l'avant-projet et demande de subvention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Située sur l'emprise du projet de construction du tunnel sous la Citadelle, l'école maternelle Rivotte devra être démolie.

Elle sera transférée dans les locaux de l'actuelle école maternelle Bersot. Après avis favorable de la Commission Enseignement et Oeuvres Scolaires, une restructuration complète de cet établissement scolaire a donc été envisagée.

Le programme de travaux qui a fait l'objet d'une étude menée par le service Bâtiment, a été établi et estimé ainsi :

- **création d'un bâtiment neuf en fond de cour** qui sera reconstruit à l'emplacement d'une classe, avec extension partielle vers les locaux du Club Pugilistique Bisontin (CPB) et qui comprendra :

. une classe avec repos, des sanitaires et un vestiaire au rez-de-chaussée

. un réfectoire, des sanitaires et vestiaires pour le personnel, un office (avec escalier de service commun au CPB) au 1^{er} étage

- **transformation partielle du bâtiment sur rue**

. restructuration des locaux du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage

. création d'une nouvelle issue de secours

. aménagement d'une salle plurivalente au 2^{ème} étage

- **restructuration complète du bâtiment central** : hall, bureaux, sanitaires, classe de repos

- **reprise des réseaux enterrés**

- **réaménagement de la cour**

- **chaufferie.**

L'ensemble de ces travaux, dont le coût estimatif total est de **4 320 000 F TTC**, sera réalisé en deux tranches :

Programme 1993

Bâtiment central	1 050 000 F TTC
Bâtiment fond de cour (dont 215 000 F pour le CPB)	1 915 000 F TTC
Réseaux	115 000 F TTC
Clôtures	80 000 F TTC
Escalier de secours	120 000 F TTC
Chaufferie	<u>200 000 TTC</u>
	3 480 000 F TTC

Programme 1994

Bâtiment sur rue - 1 ^{er} étage et rez-de-chaussée	565 000 F TTC
Cour (finitions)	<u>275 000 F TTC</u>
	840 000 F TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

1 - approuver l'avant-projet ci-dessus,

2 - autoriser M. le Député-Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

3 - solliciter l'aide financière du Département, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1993 et suivantes, au chapitre 903.1/232 code projet 93023 code service 33000,

4 - inscrire au budget le montant des participations départementales à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.1/1053.93023.33000 et en dépenses au chapitre 903.1/232.93023.33000,

5 - solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'ajoute que c'est un point important car il y a effectivement quelques difficultés à l'école maternelle Bersot par suite de la fermeture prochaine de l'école maternelle Rivotte et Jacques VUILLEMIN va vous en dire plus.

M. VUILLEMIN : Pour la prochaine rentrée, l'école maternelle Bersot doit assurer l'accueil des élèves de la maternelle Rivotte qui disparaîtra avec le percement du tunnel sous la Citadelle. Depuis un an, les services municipaux, les enseignants, les parents d'élèves et moi-même, nous nous rencontrons régulièrement et nous nous sommes mis d'accord sur un projet qui a été présenté le 23 octobre dernier dans les locaux des services municipaux, à l'aide de la technique dite de conception assistée par ordinateur.

A cette occasion, les grandes lignes du projet ont été acceptées par tous et on a reçu aujourd'hui, le Député-Maire et moi-même, un courrier dans lequel les parents et les enseignants manifestent une certaine inquiétude à l'égard de quelques points. Je voudrais tout de suite les rassurer : tout ce qui est dans le programme tel qu'il a été présenté le 23 octobre sera réalisé. J'ajoute que le problème de la cantine, notamment la séparation qui est demandée et que j'avais «refusée» le 23, sera faite, après discussion entre les services et les enseignants.

Tout le programme de l'école, qu'il s'agisse du bâtiment de fond de cour, du bâtiment central, du bâtiment sur rue sera fait. Simplement, nous avons hiérarchisé les besoins, c'est-à-dire qu'à la rentrée 1993, on assure l'accueil des enfants de la maternelle Rivotte et tous les travaux qui permettront cet accueil et le fonctionnement de cette école dans les meilleures conditions possibles. Les aménagements secondaires seront faits après la rentrée 1993 de manière à ce que tout le programme soit réalisé au plus tard début 1994. Mais encore une fois, toutes les demandes qui ont été présentées seront prises en compte.

M. ALAUZET : Je vais être un petit peu long, je vous prie à l'avance de m'en excuser, pour faire le point de l'histoire de cette école permettant de comprendre également les problèmes qui se sont créés récemment entre les uns et les autres. Dans cette affaire, les intérêts de l'Inspection Académique et de la Ville ont semblé un moment converger. Pour les premiers, la disparition de l'école maternelle Rivotte était l'occasion d'organiser un regroupement dit pédagogique et de gagner par là un ou deux postes. Pour la Ville, il s'agissait d'accueillir les enfants du quartier Rivotte en limitant la dépense bien évidemment, c'est

tout à fait compréhensible. Les premières estimations de restructuration de l'école Bersot se montaient approximativement à 400 000 F. Pourtant les parents et les institutrices ont à ce moment évoqué la possibilité et la nécessité d'intégrer la maternelle Rivotte à l'école primaire Rivotte plus proche et plus grande. Malheureusement aucune étude n'a été entreprise ni même envisagée dans ce sens. On peut en partie en comprendre les raisons ; pour l'Inspection c'était le risque de devoir renoncer au projet de regroupement Victor Hugo - Rivotte primaire et par là au gain d'un poste. Pour la Ville, c'était le risque d'un investissement bien supérieur aux 400 000 F prévus initialement. Officiellement, l'Inspection Académique s'opposait à un regroupement primaire - maternelle pour ne pas mélanger petits et grands alors qu'au même moment le Ministère de l'Education fait avancer l'idée des cycles, d'une continuité et donc d'un rapprochement maternelle - primaire. Elle en rajoutait en stigmatisant les difficultés de telle façon que les responsables de la Ville ont pu prendre peur devant les travaux que cela pouvait entraîner et le surcoût en rapport avec le projet Bersot. La Ville n'a donc pas demandé à l'Inspection si elle pourrait renoncer au regroupement en question.

Aujourd'hui quel bilan peut-on faire ? C'est d'abord la disparition de deux écoles et de trois classes. Pour l'Inspection, il semble que le bilan soit satisfaisant depuis qu'elle ne s'occupe plus guère de pédagogie. Pour le centre-ville on est loin d'une politique de dynamisation. Sur le plan financier, la Ville va dépenser au minimum dix fois plus que prévu, on ne peut pas se plaindre des efforts qui sont fait bien évidemment et c'est au minimum 4 MF pour rendre l'école Bersot vivable. Evidemment les 400 000 F ridicules du départ n'avaient aucun sens, ils ont malheureusement orienté d'emblée les choix et engendré des blocages. Outre le fait que les représentants de la ville se sont leurrés par une réflexion initiale peut-être trop superficielle et se sont bloqués sur les propositions alternatives, on peut dire que dans cette histoire la Ville et le contribuable bisontin, dans la foulée, se sont fait rouler par l'Inspection Académique.

Mais l'enjeu essentiel c'est bien les enfants qui vont beaucoup perdre dans l'affaire. Pour les enfants de Rivotte, c'est la disparition de leur école de quartier. Pourtant une école de quartier c'est la possibilité de limiter des déplacements, de préserver la qualité de vie de l'enfant qui découvre son quartier, des parents qui ne sont pas tributaires de la voiture et de la famille qui partage un moment privilégié en se rendant à pied à l'école. C'est participer à l'animation des quartiers, au maintien du commerce local pour les parents qui profitent du trajet de l'école pour réaliser quelques achats. C'est limiter la circulation automobile, problème crucial en particulier au centre-ville tant du point de vue de l'encombrement que de la pollution de l'air et nous avons ce soir d'ailleurs à voter un rapport un peu inquiétant sur ce sujet. C'est aussi augmenter la sécurité générale et c'est encore une façon indirecte d'inciter les familles à fréquenter leur école de quartier et à pratiquer une pseudo-sectorisation en douceur tel que semble être le souhait de bon nombre d'entre nous. A partir du moment où les familles seront obligées de prendre leur véhicule, l'attrait de l'école le plus proche s'estompe.

Je reviendrai pas sur les problèmes qui semblaient se poser à l'école Bersot et qui je pense vont être résolus concernant la cantine notamment. Je pense qu'à l'avenir, une approche plus pertinente des problèmes, plus globale, qui intègre l'ensemble des paramètres, approche basée sur une écoute cette fois-ci réelle des remarques et des suggestions des usagers et libérée de l'autorité parfois abusive de l'Administration, en l'occurrence de l'Inspection Académique qui ne manquera pas d'imposer de nouveaux regroupements. A l'avenir, il me semble essentiel de préserver une école à chaque quartier et de considérer dans les discussions qui s'organisent qu'il ne s'agit pas de l'école des institutrices ou de la cantine de l'adjoint mais de l'école des enfants pour les enfants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est jamais la cantine de l'adjoint, j'aime autant vous le dire. L'Adjoint fait son travail et il sait bien que les écoles sont celles de la Ville. Jacques VUILLEMIN répond à ces propos.

M. VUILLEMIN : Ce qui vient d'être dit par M. ALAUZET est de mon point de vue tout à fait inacceptable. Je répondrai en trois points : dire que la Ville se fait rouler par l'Inspection Académique pour la rentrée scolaire ou pour autre chose, je voudrais quand même rappeler les faits, ou alors c'est à croire que dans cette assemble on n'écoute rien, on ne lit rien et à ce moment-là c'est grave.

Depuis le début de l'année, dans le cadre de la réflexion sur la rentrée scolaire, la Ville s'est battue pour qu'il n'y ait pas concomitance entre la fusion Victor Hugo - Rivotte, fermeture à l'Arsenal etc. Il faudrait quand même le dire et l'accepter une bonne fois pour toutes, on s'est battu, on n'a pas gagné c'est

vrai mais on n'a pas accepté les décisions de l'Inspection Académique sans réactions. C'est le premier point.

Deuxième point : dire que le projet qui est présenté aujourd'hui est le résultat d'une réflexion superficielle c'est inacceptable et je ne dis pas cela pour l'Adjoint que je suis, je dis cela pour tous les personnels municipaux qui depuis plus d'un an travaillent, prennent des contacts, vont sur le terrain presque chaque jour, se remettent au travail pour prendre en compte les demandes qui sont présentées par les enseignants, par les parents, etc. Dire que c'est superficiel c'est inacceptable et c'est même presque insultant eu égard à la qualité et à la durée du travail qui a été fait.

Et troisièmement dire que ce projet n'est pas bon, lisez le dossier, on arrive à un projet qui pour 1993 s'élève à près de 3 500 000 F. Si le coût est aussi élevé c'est précisément parce qu'on a tenu à prendre en compte toutes les demandes qui nous ont été présentées. On aurait pu choisir une solution beaucoup plus légère, beaucoup moins coûteuse, se dire dans cette école il y a besoin d'une salle de classe en plus, on fait une salle de classe, il y a besoin d'une salle à manger en plus, on fait une salle à manger. On ne s'est pas contenté de cela, on en a profité pour régler tous les problèmes internes à l'école, problèmes d'accès, problèmes de circulation, tous les problèmes d'aménagement de locaux, alors de grâce reconnaissez quand même un peu quand cela le mérite, la qualité du travail qui est fait.

M. ALAUZET : Ce qui n'est pas acceptable Monsieur VUILLEMIN, c'est «d'embarquer» tous les services derrière vous pour vous défendre (protestations). Ce que j'ai mis en cause c'est la réflexion politique du départ, ce n'est pas ce qui s'est fait par la suite où là les services ont eu effectivement une remarquable présence, ce n'est pas du tout la même chose.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : En tout cas en matière de réflexion politique, Monsieur ALAUZET, je crois que vous avez beaucoup à apprendre.

Mme FOLSCHWEILLER : Je regrette un petit peu que les esprits s'échauffent sur ce dossier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela ne s'échauffe pas du tout, mais on ne peut pas entendre M. ALAUZET dire ces choses-là quand le dossier a été suivi par les services, l'Adjoint, le Maire et qu'on fait le maximum. On nous dit le contraire, qu'on s'est fait rouler dans la farine ! Ce n'est pas cela du tout. C'est pour cela que Jacques VUILLEMIN, moi je ne me fâche pas du tout, a élevé un peu la voix, il a eu raison d'ailleurs. M. ALAUZET est un peu le spécialiste.

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne veux pas défendre qui que ce soit mais j'ai eu l'occasion, étant membre de la Commission des Affaires Scolaires de participer à une réunion et c'est vrai, je crois que ce qui me désole c'est qu'à la fois les membres de l'équipe pédagogique et les services soient amers pour les uns, frustrés pour les autres. Et cela me rappelle un autre dossier, je crois que Jean MILLE comprendra bien de quoi je veux parler, c'était l'atelier moto de Montrapon. Je ne veux pas engager la polémique là-dessus mais simplement essayer de réfléchir pourquoi on arrive à ce type d'amertume des uns, de frustration des autres. Je crois qu'autant les services techniques que l'équipe pédagogique, qui sont issus de culture différente, qui ont chacun des spécialités, chacun a essayé de faire le maximum pour arriver à répondre aux demandes des enseignants, cela est vrai. Et je crois que M. VUILLEMIN a raison de le souligner. Mais il faut bien comprendre que l'équipe pédagogique se sent frustrée car elle a l'impression que par rapport à ce qu'elle avait avant, il y a une certaine régression sur la qualité de vie à laquelle elle tient beaucoup pour les enfants. Alors c'est vrai qu'il y a des problèmes. Monsieur VUILLEMIN, vous vous êtes défendu à la rentrée des classes mais il y a eu une fermeture de classe à Bregille qui s'est faite sans concertation avec la Ville, il faut quand même le noter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On a tous manifesté contre cette fermeture.

Mme FOLSCHWEILLER : Tout le monde a regretté.

M. VUILLEMIN : On n'y est pour rien.

Mme FOLSCHWEILLER : Mais ce que M. ALAUZET a voulu dire, c'est que les enfants ont fait un peu les frais de ce manque de concertation. Je crois qu'il y a un problème au niveau de la ville et ce que je

voudrais noter d'important c'est que l'école de quartier a son importance et que, on l'a déjà dit en commission, il faudra aussi avoir une réflexion sur la sectorisation. Il ne faut pas jeter la pierre ni aux services techniques, ni à qui que ce soit.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne jette la pierre à personne. L'école maternelle Rivotte ne pouvait pas rester là puisqu'elle est située sur l'emprise des travaux du tunnel sous la Citadelle. Donc cette école de Rivotte va fermer, on replie sur Bersot, on se concerta avec l'équipe pédagogique, les services municipaux, etc. et puis finalement on arrive paraît-il à des gens frustrés. Ils sont frustrés pourquoi ? Parce qu'il y a des changements qui s'opèrent et je m'excuse de dire que les Français n'aiment pas ce genre de changements où que ce soit ; il y a un espèce de corporatisme partout, on a ses habitudes, sa qualité de travail, très bonne qualité Bersot c'est vrai. J'ai eu le courrier qu'on m'a envoyé, parce qu'on y ajoute une classe supplémentaire. Mais on ne met pas qu'une classe là, on aménage l'ensemble, mais pas au détriment des élèves car les enseignants, les agents de service, nos services proprement dits et l'Adjoint travaillent tous dans l'intérêt de l'enfant. Il ne s'agit donc pas de mettre une classe ici et d'en enlever une autre là. Par contre c'est vrai que nous sommes en difficulté constante avec l'Inspection Académique, on l'a dit on l'a redit, on a manifesté cette opposition. On voulait conserver une classe à l'Arsenal, on a accepté que Rivotte revienne à Bersot à condition qu'on ne change rien à l'Arsenal où on a besoin du même nombre de classes. L'Inspecteur d'Académie n'a pas suivi, Jacques VUILLEMIN s'est élevé contre cette décision, moi également, je suis allé rencontrer le Recteur qui a compris, mais qui ne pouvait rien faire, voilà ce qu'il en est. Je crois qu'il ne faut pas accuser l'Adjoint, il ne s'abrite pas derrière les services, il dit ce qui se passe et je pense que c'est un mauvais procès qu'a essayé d'intenter tout à l'heure M. ALAUZET à propos de l'école maternelle Bersot.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, adopte ces propositions.